

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU 26 MAI 2016

*Date d'envoi de la convocation et de son affichage : 20 mai 2016*

**L'an deux mille seize, le 26 mai à 20h30,**

Le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Madame Brigitte PUECH, Maire.

#### **Nombre de conseillers**

En exercice : 27

Présents : 22

Votants : 27

#### **Etaient présents :**

##### **Maire**

Mme PUECH

##### **Adjoint**

Mme LEJEUNE-VIGIER, M. COUTÉ, Mme FARGEOT, M. MORMONT, Mme VARFOLOMEIEFF,  
M. VIVIEN.

##### **Conseillers**

M. JADOT, Mme RENY, M. MAES, M. RACHIDI, Mme PORTELETTE, Mme GYSEN, Mme POISSON,  
M. DEGHANI-AZAR, Mme COUSTILLET, M. LIDA, M. HUET, Mme JAUDINOT, M. BOULLAND,  
Mme VANGEON, Mme VIGUIER.

#### **Procurations :**

Mme LECOMTE à M. VIVIEN

M. DE MEULEMEESTER à Mme PUECH

M. MICALLEF à M. JADOT

M. MAHO à Mme RENY

Mme LEOGANE à M. COUTÉ

**Secrétaire de séance :** M. LIDA David

Le Maire de Ballainvilliers certifie que la convocation du Conseil municipal et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés à la Mairie, conformément à l'article L2121-10 du Code des communes.

## DÉLIBÉRATION N° 16.05.33.8

### CONVENTION POUR LE PARTAGE DE DONNEES GEOGRAPHIQUES ENTRE LE SYNDICAT MIXTE DE LA VALLEE DE L'ORGE AVAL (SIVOA) ET LA COMMUNE DE BALLAINVILLIERS

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délibération du Comité syndical n°2015/60 en date du 15 octobre 2015 qui autorise le Président du Syndicat mixte de la Vallée de l'Orge Aval à signer la convention relative au partage des données géographiques avec les communes et communautés d'agglomération adhérentes,

**VU** la convention de partage géographique entre la commune de Ballainvilliers et le Syndicat mixte de la Vallée de l'Orge Aval,

**CONSIDERANT** le besoin de la commune et du Syndicat de l'Orge d'échanger des données géographiques afin de permettre un meilleur accomplissement des études d'urbanisme et d'assainissement, notamment, mais aussi d'optimiser la connaissance mutuelle des territoires et des équipements ;

**CONSIDERANT** qu'il convient de signer avec le Syndicat de l'Orge une convention afin de matérialiser ce partage de données et de permettre également l'acquisition en commun de données géographiques ;

**CONSIDERANT** que le Syndicat de l'Orge s'engage à mettre à jour les données du cadastre et à assurer la continuité du fonctionnement de la liaison Extranet ;

**CONSIDERANT** que la commune s'engage à mettre à jour les données relatives aux réseaux d'assainissement de son territoire, à transmettre le PLU et toutes ses modifications éventuelles au Syndicat et à l'informer de tout changement de personnel équipé d'une connexion VPN.

**Le Conseil municipal,**

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

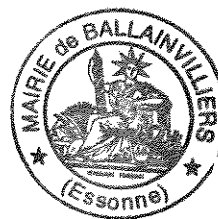
**APPROUVE** les termes de la convention entre le Syndicat mixte de la Vallée de l'Orge Aval et la commune de Ballainvilliers, relative au partage des données géographiques.

**AUTORISE** Madame le Maire à signer ladite convention.

**DONNE** pouvoir à Madame le Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



**Brigitte PUECH**